



industrimmo

Immobilier d'Entreprises

10 rue Guadet 33000 Bordeaux

TRANSACTION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent toutes les interventions de préparation (y compris les dossiers de vente et cahiers des charges), de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage.

Tout immeuble ou Murs Foncier ou Terrain Fonds de commerce Parts ou actions de sociétés ...	10 % HT du prix de cession HT Hors Droits : \leq 250.000 € 8 % HT du prix de cession HT/Hors Droits : de 250.000 à 500.000 € 7 % HT du prix de cession HT/Hors Droits : \geq 500.000 €
Droit au bail Droit d'entrée Pas de porte ...	20 % HT du prix de cession HT Hors Droits Avec un forfait minimum de 5.000,00 € H.T.
Forfait minimum de perception d'honoraires de vente	5.000,00 € H.T

LOCATION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent la sélection et visite des offres disponibles et potentielles (libérations éventuelles), la mise en relation entre le bailleur et le locataire potentiel, l'accompagnement dans la négociation du loyer et des conditions locatives en traitant tous les aspects juridiques et financiers.

Ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage. Le propriétaire garde à sa charge l'encaissement des loyers, le paiement des charges, la sélection des entreprises afin de faire réaliser des travaux etc.

Dans le cas d'une rédaction du bail par un conseil (notaire, avocat) ou l'établissement du constat d'état des lieux par huissier, le coût sera réglé en sus selon convention entre les parties.

Bail professionnel, commercial, mixte, civil, Cession de bail	30 % HT du loyer annuel HT net de charges (à partager entre le Bailleur et le Preneur)
Bail dérogatoire, bail de courte durée	hors barème (suivant accord et/ou mandat spécifique)
Forfait minimum de perception pour rédaction d'un bail	1 mois de loyer HT avec un minimum de 500 € HT

ACTIVITES ANNEXES ET CONNEXES

Ces prestations accessoires sont complémentaires aux prestations de vente et de location immobilière. La mise en relation avec les prestataires éventuels (architecte, maîtres d'œuvre, assistance à la maîtrise d'ouvrage, entreprises du bâtiment ...) est comprise dans les prestations principales dès signature d'une lettre d'intention d'acquisition ou de prise à bail.

- . Estimation en valeur vénale, avis de valeur locative : 600 € HT ou sur devis
- . Conseils, déplacements : 150 € HT de l'heure hors frais externes et débours sur frais réels
- . Autres prestations : nous consulter, sur devis après étude de faisabilité